

Vos questions / nos réponses

## Renouvellement de ma méthadone avec mon médecin généraliste

Par [Eleana45](#) Postée le 25/08/2025 02:22

Bonjour, Mon médecin généraliste pourra bientôt me renouveler mon ordonnance de méthadone. Le CSAPA a juste besoin que je leur communique le nom de mon médecin généraliste. Ont-ils besoin de ce nom simplement pour garder un suivi, ou pour envoyé au medecin une autorisation de renouvellement de la méthadone ? Merci d'avance pour votre réponse. L'IA me répète que, maintenant que je suis stabilisé à la méthadone, je peux faire renouveler ma prescription par n'importe quel médecin de ma ville, et que si je déménage, cela ne posera pas de problème de renouvelé de la methadone via un generaliste

---

**Mise en ligne le 26/08/2025**

Bonjour,

Vous avez bien fait de vous interroger et de nous contacter, car nous devons effectivement corriger une partie de ces informations.

Le CSAPA va mettre en place un délégation auprès de votre médecin de ville. Ils ont besoin de son nom uniquement pour établir l'ordonnance de délégation, sur laquelle ce nom figurera.

Cette délégation est nominative, et permanente. Cela signifie que le médecin qui a obtenu la délégation pourra renouveler votre ordonnance de méthadone sans limitation de durée.

La première fois que vous irez récupérer votre traitement en pharmacie, il vous faudra les deux ordonnances. Celle de la délégation établie par le CSAPA et celle du médecin traitant indiquant la prescription et le nom de la pharmacie. Par la suite, celle du médecin de ville suffira.

En revanche, si vous êtes amenée à déménager, un autre médecin ne pourra pas assurer la continuité du renouvellement. Il faudra demander une nouvelle ordonnance de délégation auprès de votre CSAPA actuel ou d'un autre CSAPA ou bien d'un service hospitalier spécialisé en addictologie.

Nous espérons avoir pu vous éclairer et restons joignables par téléphone ou par tchat pour toute précision.

Bonne fin de journée à vous,

Bien cordialement,

---